



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2021-03

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 11
pouvoirs : 9**

L'an deux mille vingt et un , le lundi 08 février à 14h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

*Date de la convocation de la réunion : 29 janvier 2021
Date d'envoi des rapports : 29 janvier 2021*

PRESENTS :

*Mesdames Annie BEL, Magali BESSAOU, Sylvie BOUCHAUD, Geneviève CAMBON, Francine LAFON, Dominique GOMBERT, Florence PHILIPPE et Gisèle RIGAL,
Messieurs Jean-Michel COSSON, Yves MAZARS et Nicolas WÖHREL.*

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Gisèle RIGAL,
Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL,
Madame Michèle BUSSINGER à Madame Annie BEL,
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Gisèle RIGAL,
Madame Karine ORCEL à Madame Francine LAFON
Madame Christine PRESNE à Madame Magali BESSAOU,
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Florence PHILIPPE,
Madame Régine TAUSSAT à Madame Magali BESSAOU,*

EXCUSES:

*Mesdames Sylvie AYOT, Gulistan DINCEL, Corinne COMPAN et Brigitte MAZARS,
Messieurs Vincent ALAZARD, Jean-Luc CALMELLY, Serge JULIEN, Jean-Philippe SADOUL et Jean VALADIER.*

**Aide aux pratiques
artistiques - Réduction**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu le décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 29 janvier 2021, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 08 février 2021, à 14h30,
Considérant les rapports adressés le 29 janvier 2021,
Considérant les mesures règlementaires applicables aux modalités d'exercice de l'enseignement artistique,*

Déposé en Préfecture le

11 FEV. 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

- l'application d'une réduction sur les frais annuels facturables, avec possibilité de remboursement exclusivement pour les familles ayant réglé l'intégralité de leurs frais, calculée sur la base du coût moyen d'inscription par élève pour l'année 2020-2021, selon



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



le principe de dégressivité suivant :

- 20% du coût moyen par élève sur l'inscription de rang 1, soit 73.71€
- 15% du coût moyen par élève sur l'inscription de rang 2, soit 55.28€
- 10% du coût moyen par élève sur l'inscription à partir du rang 3, soit 36.85€.

- l'adaptation du calendrier de règlement échelonné des frais d'inscription pour l'année 2020-2021, prévoyant le report de la facturation de janvier et d'avril 2021 respectivement aux mois de mars et juin 2021 et du prélèvement du mois de février sur le mois de mars, après application de la réduction.

Sens des votes :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Aide aux pratiques artistiques - Réduction

.....
Date de décision: 08/02/2021

Date de réception de l'accusé 11/02/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20210208_03

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20210208-20210208_03-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .4

Finances locales

Fiscalité

abattements

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2021_03_Reduction.pdf (99_DE-
012-251200986-20210208-20210208_03-DE-1-1_1.pdf)